Jean-Max COUDOUEL
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Régionale de Toulouse

1,place François Mitterrand
31 240 SAINT-JEAN
Tél : 05.61.35.89.05
Fax : 05.61.09.68.55

Siret : 379 615 990 00023

Association Science Animation
39 Allées Jules Guesde
Quai des Savoirs
31 000 TOULOUSE

Bilan clos le 31 décembre 2021

Sommaire.

1. Rapport général et spécial du Commissaire aux Comptes
2. Bilan et compte de résultat au 31 décembre 2021
3. Tableau des subventions et annexe

Jean-Max COUDOUEL
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Régionale de Toulouse
1, Place François Mitterrand
31240 SAINT-JEAN
Tél. 05 61 35 89 05
FAX 05 61 09 68 55

Siret 379 615 990 00023

ASSOCIATION SCIENCE ANIMATION
Quai des savoirs

39 allées Jules Guesde

31000 TOULOUSE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 DECEMBRE 2021

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par l'Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Jean-Max COUDOUEL
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Régionale de Toulouse
1, Place François Mitterrand
31240 SAINT-JEAN
Tél. 05 61 35 89 05
FAX 05 61 09 68 55

Siret 379 615 990 00023

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé selon mon jugement professionnel ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur la présentation d'ensemble des principes appliqués ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'association.

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement

Jean-Max COUDOUEL
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Régionale de Toulouse
1, Place François Mitterrand
31240 SAINT-JEAN
Tél. 05 61 35 89 05
FAX 05 61 09 68 55

Siret 379 615 990 00023

s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le 11 mai 2022, à SAINT-JEAN

Jean-Max COUDOUEL
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Jean-Max COUDOUEL
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Régionale de Toulouse
1, Place François Mitterrand
31240 SAINT-JEAN
Tél. 05 61 35 89 05
FAX 05 61 09 68 55

Siret 379 615 990 00023

ASSOCIATION SCIENCE ANIMATION

Quai des Savoirs

39 allées Jules GUESDE
31 000 TOULOUSE

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Conventions passées au cours de l'exercice soumises à l'approbation de l'organe délibérant en cours d'exercice en dehors de l'organe d'approbation des comptes

Mesdames et Messieurs les membres de l'assemblée générale,

En ma qualité de Commissaire aux Comptes de votre association, je vous présente mon rapport sur des conventions réglementées visées à l'article L.612-5 du code de commerce.

Il m' appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisé ou que j'ai découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Je n'ai relevé aucune convention réglementée visée à l'article L612-5 du code de commerce.

Fait à Saint Jean, le 11 mai 2022
Le Commissaire aux Comptes

Jean-Max COUDOUEL
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Bilan Association

Science animation association

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

BILAN ACTIF

Présenté en Euros

ACTIF	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois) Net	%	Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:							
Frais d'établissement							
Frais de recherche et développement							
Concessions, brevets, droits similaires	4 625	4 625					
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles	11 118	11 118			3 016	0,31	
Immobilisations incorporelles en cours							
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles							
IMMOBILISATIONS CORPORELLES:							
Terrains							
Constructions	77 215	77 215			-8 150	-0,84	
Installations techniques, matériel & outillage industriels	499 248	466 354	32 894	3,57	68 666	7,14	
Autres immobilisations corporelles	565 511	351 899	213 612	23,20	270 243	28,10	
Immobilisations grevées de droit							
Immobilisations corporelles en cours							
Avances & acomptes sur immobilisations corporelles							
IMMOBILISATIONS FINANCIERES:							
Participations							
Créances rattachées à des participations							
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille							
Autres titres immobilisés	153		153	0,02	153	0,02	
Prêts							
Autres immobilisations financières	1 000		1 000	0,11	850	0,09	
TOTAL (I)	***1 158 870***	***911 211***	***247 659***	26,90	***334 778***	34,80	
STOCKS ET EN COURS:							
Matières premières, approvisionnements							
En cours de production de biens et services							
Produits intermédiaires et finis							
Marchandises							
Avances & acomptes versés sur commandes							
Créances usagers et comptes rattachés	63 026		63 026	6,84	10 730	1,12	
Autres créances							
. Fournisseurs débiteurs	983		983	0,11	752	0,08	
. Personnel							
. Organismes sociaux	1 169		1 169	0,13	2 650	0,28	
. Etat, impôts sur les bénéfices							
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	7 929		7 929	0,86			
. Autres	588 605		588 605	63,92	503 655	52,36	
Valeurs mobilières de placement	256		256	0,03	256	0,03	
Instruments de trésorerie							
Disponibilités	6 671		6 671	0,72	89 356	9,29	
Charges constatées d'avance	4 504		4 504	0,49	19 704	2,05	
TOTAL (II)	**673 144**		**673 144**	73,10	**627 104**	65,20	
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)							
Primes de remboursement des emprunts (IV)							
Ecarts de conversion actif (V)							
TOTAL ACTIF	***1 832 014***	***911 211***	***920 803***	100,00	***961 882***	100,00	

Jean-Max COUDOUEL
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Science animation association

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

BILAN PASSIF

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES:				
FONDS PROPRES				
Fonds associatifs sans droit de reprise				
Ecarts de réévaluation				
Réserves	12 072	1,31	12 072	1,26
Report à nouveau	-7 559	-0,81	-28 561	-2,96
Résultat de l'exercice	12 528	1,36	21 002	2,18
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS				
-Fonds associatifs avec droit de reprise				
. Apports				
. Legs et donation				
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
-Ecarts de réévaluation				
-Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	212 466	23,07	259 254	26,95
-Provisions réglementées				
-Droits des propriétaires (commodat)				
TOTAL(I)	***229 507***	24,92	***263 767***	27,42
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	62 062	6,74	22 741	2,36
TOTAL (II)	***62 062***	6,74	***22 741***	2,36
FONDS DEDIÉS				
. Sur subventions de fonctionnement				
. Sur autres ressources				
TOTAL(III)				
DETTES				
Emprunts et dettes assimilées	108 867	11,82	115 974	12,06
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	48 146	5,23	41 605	4,33
Autres	157 691	17,13	114 755	11,93
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	314 529	34,16	403 040	41,90
TOTAL(IV)	***629 234***	68,34	***675 374***	70,21
Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL PASSIF	**920 803**	100,00	***961 882***	100,00

ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

Jean-Max SOUDOUEL
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Science animation association

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

COMPTE DE RÉSULTAT

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:								
Ventes de marchandises								
Production vendue de biens	411 159		411 159	82,53	273 249	100,00	137 910	50,47
Prestations de services	87 060		87 060	17,47			87 060	N/S
Montants nets produits d'expl.	***498 219***		***498 219***	100,00	***273 249***	100,00	***224 970***	82,33
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:								
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation			835 060	167,61	757 010	277,04	78 050	10,31
Cotisations			2 597	0,52	2 165	0,79	432	19,95
(+)Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs								
Autres produits			81	0,02	4	0,00	77	N/S
Reprise sur provisions, dépréciations								
Transfert de charges			31 707	6,36	18 480	6,76	13 227	71,57
Sous-total des autres produits d'exploitation			***869 445***	174,51	***777 658***	284,60	***91 787***	11,80
Total des produits d'exploitation (I)			***1 367 664***	274,51	***1 050 907***	384,60	***316 757***	30,14
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Exédent transféré (II)								
PRODUITS FINANCIERS:								
De participations								
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif								
Autres intérêts et produits assimilés								
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement			221	0,04	0	0,00	221	N/S
Total des produits financiers (III)			***221***	0,04	***0***	0,00	***221***	N/S
PRODUITS EXCEPTIONNELS:								
Sur opérations de gestion					15 636	5,72	-15 636	-100,00
Sur opérations en capital			46 788	9,39	54 439	19,92	-7 651	-14,04
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Total des produits exceptionnels (IV)			***46 788***	9,39	***70 075***	25,65	***-23 287***	-33,22
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			***1 414 673***	283,95	***1 120 982***	410,24	***293 691***	26,20
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT								
TOTAL GENERAL			***1 414 673***	283,95	***1 120 982***	410,24	***293 691***	26,20
CHARGES D'EXPLOITATION:								
Achats de marchandises								
Variations stocks de marchandises								
Achats de matières premières et autres approvisionnements								
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements								
Autres achats non stockés			147 347	29,57	38 082	13,94	109 265	286,92
Services extérieurs			367 416	73,75	248 130	90,81	119 286	48,07
Autres services extérieurs			118 821	23,85	167 033	61,13	-48 212	-28,85
Impôts, taxes et versements assimilés			26 771	5,37	30 043	10,99	-3 272	-10,88
Salaires et traitements			466 685	93,67	412 170	150,84	54 515	13,23
Charges sociales			137 970	27,69	89 815	32,87	48 155	53,62
Autres charges de personnel					180	0,07	-180	-100,00
Subventions accordées par l'association								

Jean-Max COUDOUEL
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Science animation association

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

COMPTE DE RÉSULTAT

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations						
.Sur immobilisations : dotation aux amortissements	87 269	17,52	106 869	39,11	-19 600	-18,33
.Sur immobilisations : dotation aux dépréciations						
.Sur actif circulant : dotation aux dépréciations						
.Pour risques et charges : dotation aux provisions						
(-)Engagements à réaliser sur ressources affectées						
Autres charges	113	0,02	-3	0,00	116	N/S
Total des charges d'exploitation (I)	***1 352 392***	271,45	***1 092 320***	399,75	***260 072***	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Déficit transféré (II)						
CHARGES FINANCIERES:						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées	913	0,18	4 543	1,66	-3 630	-79,89
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilères placements						
Total des charges financières (III)	***913***	0,18	***4 543***	1,66	***-3 630***	-79,89
CHARGES EXCEPTIONNELLES:						
Sur opérations de gestion	119	0,02	14	0,01	105	750,00
Sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions	39 321	7,89	3 103	1,14	36 218	N/S
Total des charges exceptionnelles (IV)	***39 440***	7,92	***3 117***	1,14	***36 323***	N/S
Participation des salariés aux résultats (V)						
Impôts sur les sociétés (VI)	9 400	1,89			9 400	N/S
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	***1 402 145***	281,43	***1 099 981***	402,56	***302 164***	27,47
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	***12 528***	2,51	***21 002***	7,69	***-8 474***	-40,34
TOTAL GENERAL	***1 414 673***	283,95	***1 120 982***	410,24	***293 691***	26,20

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
PRODUITS :						
Bénévolat	3 750		3 750			
Prestations en nature	39 801		39 091			
Dons en nature						
TOTAL	***43 551***		***42 841***			
CHARGES :						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens et services	39 801		39 091			
Prestations						
Personnel bénévole	3 750		3 750			
TOTAL	***43 551***		***42 841***			

Jean-Max COUDOUEL
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Annexes Association 22

Science animation association

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

ANNEXE ASSOCIATION

Aux comptes annuels présentée en EUROS
- Avec comptes substitués

Préambule

L'exercice social clos le 31/12/2021 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2020 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 920 802,70 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 12 528,48 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 03/05/2022 par les dirigeants.

1 - Evénements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice

Les faits significatifs de l'exercice sont les suivants :

...

Faits caractéristiques pouvant concerner l'activité, l'évolution prévisible, des opérations comptables, des événements importants...au cours de l'exercice ou de la clôture jusqu'à la date d'approbation des comptes par l'organe délibérant .

Crise sanitaire COVID 19

- Le 10/11/2021 l'association a signé un traité de fusion avec l'associaiton à Ciel Ouvert - Au Moulin du Roy - Fleurance (32)
Effet au 01 janvier 2022.
A cette date, l'association Science Animation changera de nom pour devenir l'association "Instant Science".

1.1 - Impact de la pandémie due au coronavirus (COVID-19)

Conformément aux principes comptables applicables en France, la pandémie de COVID-19 est un événement postérieur au 31 décembre 2019 qui ne donne pas lieu à une modification du bilan et du compte de résultat clos au 31 décembre 2019. Ainsi tous les postes du bilan et du compte de résultat sont comptabilisés et évalués sans tenir de conséquences de cet évènement.

1.1.1 - Avec impact sur l'activité de l'entreprise, mais sans être en capacité de le chiffrer et sans remise en cause de la continuité

L'émergence et l'expansion du coronavirus début 2020 ont affecté les activités économiques et commerciales au plan mondial. Cette situation a eu des impacts sur notre activité depuis le 1er janvier 2020, sans toutefois remettre en cause la continuité d'exploitation. La situation est extrêmement évolutive et volatile. Il est difficile, à ce stade, d'en estimer les impacts financiers sur notre activité.
Pour faire face aux baisses d'activité, l'association a eu recours aux exonérations de cotisations sociales patronales URSSAF pour les période de janvier à avril 2021.
Elle a également bénéficié du chômage partiel sur cette même période.
L'emprunt PGE souscrit en 2020 a été prorogé d'un an.

Jean-Max TOUDOUEL
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Science animation association

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

ANNEXE ASSOCIATION

Aux comptes annuels présentée en EUROS
- Avec comptes substitués

2 - Principes, règles et méthodes comptables

2.1 - Méthode générale

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en EUROS.

2.2 - Principales méthodes d'évaluation et de présentation

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.2.1 - Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.
Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.
Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Jean-Max COUDOUEL
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Science animation association

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

ANNEXE ASSOCIATION

Aux comptes annuels présentée en EUROS
- Avec comptes substitués

2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)

2.2.2 - Amortissements et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.
Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.
Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.
La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	*de 01 à 03 ans*
Brevets	*07 ans*
Agencements, aménagements des terrains	*de 06 à 20 ans*
Constructions	*de 10 à 40 ans*
Agencement des constructions	*12 ans*
Matériel et outillage industriels	*05 ans*
Agencements, aménagements, installations	*de 06 à 10 ans*
Matériel de transport	*04 ans*
Matériel de bureau et informatique	*de 03 à 10 ans*
Mobilier	*de 05 à 10 ans*

2.2.3 - Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

2.2.4 - Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Jean-Max COUDOUEL
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Science animation association

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

ANNEXE ASSOCIATION

Aux comptes annuels présentée en EUROS
- Avec comptes substitués

2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)

2.2.5 - Indemnités de fin de carrière :

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.
Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif et n'ont pas été valorisés dans les comptes et dans l'annexe.

L'association a décidé de provisionner le montant des engagements pour départ à la retraite dans ses comptes. Le mode de calcul est indiqué ci-après.

2.2.6 - Contributions volontaires :

Conformément au règlement comptable CRC 99-01, les contributions volontaires ont fait l'objet d'une valorisation dans les conditions suivantes :

Les contributions en travail sont valorisées aux tarifs du personnel de remplacement selon la convention collective.

Les contributions en biens et services sont valorisées pour leur coût réel soit au prix de marché. Par prudence les coûts minima ont été retenus.

Jean-Max COUDOUEL
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Science animation association

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

ANNEXE ASSOCIATION

Aux comptes annuels présentée en EUROS
- Avec comptes substitués

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Immobilisations :

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	*15 743*			*15 743*
Immobilisations corporelles	*1 192 214*		*50 239*	*1 141 975*
Immobilisations financières	*1 003*	*150*		*1 153*
TOTAL	*1 208 959*	*150*	*50 239*	*1 158 870*

3.2 - Amortissements :

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	*12 726*	*3 016*		*15 743*
TOTAL I	*12 726*	*3 016*		*15 743*
Terrains				
Constructions				
sur sol propres	*73 176*			*73 176*
sur sol d'autrui				
inst. géné., agencmt	*4 040*			*4 040*
Install. tech., matériel, outill. industriels	*474 390*	*10 299*	*18 334*	*466 354*
Autres immobilisations corporelles				
Install. générales, agencements divers	*215 484*	*46 788*		*262 272*
Matériel de transport	*24 523*			*24 523*
Matériel de bureau et informatique	*69 843*		*4 739*	*65 104*
Emballage récupérables et divers				
TOTAL II	*861 454*	*57 087*	*23 073*	*895 468*
TOTAL GENERAL (I+II)	*874 181*	*60 103*	*23 073*	*911 211*

3.3 - Etat des créances et charges constatées d'avance

CREANCES	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances			
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers	*59 460*	*59 460*	
Autres créances			
Charges constatées d'avance	*4 504*	*4 504*	
TOTAL	*63 964*	*63 964*	

Jean-Max COUDOUEL
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Science animation association

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

ANNEXE ASSOCIATION

Aux comptes annuels présentée en EUROS
- Avec comptes substitués

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

3.4 - Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	*3 506*
Subventions / financements	*581 570*
Autres produits à recevoir	*1 169*
TOTAL	*586 245*

Jean-Max COUDOUEL
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Science animation association

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

ANNEXE ASSOCIATION

Aux comptes annuels présentée en EUROS
- Avec comptes substitués

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves	*12 072*				*12 072*
Dont générosité du public					
Report à nouveau	*-28 561*	*21 002*			*-7 559*
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	*21 002*	*-21 002*			*12 528*
Dont générosité du public					
Situation nette	*4 513*				*17 041*
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consomptibles					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement	*259 254*			*46 788*	*212 466*
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	*263 767*			*46 788*	*229 507*
TOTAL dont générosité du public					

Jean-Max COUDOUEL
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Science animation association

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

ANNEXE ASSOCIATION

Aux comptes annuels présentée en EUROS
- Avec comptes substitués

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

4.2 - Provisions pour risques et charges

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises de l'exercice	A la clôture
Provisions pour investissement				
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
TOTAL I				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellt des immobilisations				
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	*22 741*	*39 321*		*62 062*
TOTAL II	*22 741*	*39 321*		*62 062*
TOTAL GENERAL (I+II)	*22 741*	*39 321*		*62 062*
Dont dotations et reprises				
- d'exploitation				
- financières				
- exceptionnelles		*39 321*		

4.3 - Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	*108 770*	*108 770*		
Dettes financières diverses	*97*	*97*		
Fournisseurs	*48 146*	*48 146*		
Dettes fiscales & sociales	*157 631*	*157 631*		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	*60*	*60*		
Produits constatés d'avance	*314 529*	*314 529*		
TOTAL	*629 234*	*629 234*		

Jean-Max COUDOUEL
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Science animation association

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

ANNEXE ASSOCIATION

Aux comptes annuels présentée en EUROS
- Avec comptes substitués

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

4.4 - Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	*17 009*
Dettes fiscales & sociales	*106 489*
Autres dettes	
TOTAL	*123 497*

Jean-Max COUDOUEL
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Science animation association

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

ANNEXE ASSOCIATION

Aux comptes annuels présentée en EUROS
- Avec comptes substitués

5 - Notes sur le compte de résultat

5.1 - Concours publics et subventions

L'entité fournit une information sur les montants des concours publics et les subventions qui lui ont été octroyés dans l'exercice en distinguant :
- la nature du concours ou de la subvention octroyé : concours publics, subvention d'exploitation et subvention d'investissement ;
- les différentes catégories d'autorités administratives : Union européenne, Etat, Collectivités territoriales, Caisse d¸allocations familiales, autres&

5.2 - Subventions d'investissements

Voir feuille annexe

5.3 - Subventions d'exploitation

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	Montant notifié N	Montant perçu N	Montant restant à percevoir en N+1	Montant perçu d'avance en N	Montant perçu d'avance en N-1
TOTAL						

Voir feuille annexe

Jean-Max GOUDOUEL
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Science animation association

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

ANNEXE ASSOCIATION

Aux comptes annuels présentée en EUROS
- Avec comptes substitués

5.4 - Tableau relatif aux produits et charges exceptionnels

	Net
Produits exceptionnels	*78 495*
Sur opérations de gestion	
Produits de cession des éléments d'actif	
Produits sur exercices antérieurs	
Reprises sur provisions et transferts de charge	*78 495*
Charges exceptionnelles	*119*
Sur opération de gestion	*119*
Valeurs nettes comptables des éléments d'actif cédés	
Dotations aux provisions	
Charges sur exercices antérieurs	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	*78 377*

Eléments significatifs ou importants à mentionner le cas échéant

5.5 - Contributions volontaires en nature

L'entité fournit des informations sur les contributions volontaires en nature dont elle bénéficie.
Si l'entité décide de ne pas comptabiliser les contributions volontaires en nature, l'entité mentionne les motifs de cette décision et donne une information sur la nature et l'importance des contributions volontaires en nature.
Si l'entité décide de comptabiliser les contributions volontaires en nature, les modalités de recensement, de quantification et de valorisation des contributions volontaires en nature sont explicitées dans l'annexe.

5.6 - Opérations de mises à disposition gratuire de biens

Toulouse Métropole met gratuitement à disposition de l'association les locaux au Quai des Savoirs, détaillés ci-après:

- des locaux propres permanents, composés de bureaux et de local de stockage, sans mobilier
- des locaux de travail partagés dans le cadre des activités du Quai des Savoirs

Jean-Max COUDOUEL
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Science animation association

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

ANNEXE ASSOCIATION

Aux comptes annuels présentée en EUROS
- Avec comptes substitués

6 - Autres informations

6.1 - Engagements et sûretés réelles consenties

6.1.1 - Les cautions, avals et garanties donnés sont les suivants :

Lister
Néant

6.1.2 - Les cautions, avals et garanties reçus sont les suivants :

Lister
Néant

	Montant des dettes	Montant des sûretés
Emprunts et dettes auprès des organismes de crédit	*70 000*	
Emprunts et dettes financières divers	*23 257*	
Dettes sur immobilisations		
Autres dettes		
Total	*93 257*	

Jean-Max COUDOUEL
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Science animation association

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

ANNEXE ASSOCIATION

Aux comptes annuels présentée en EUROS
- Avec comptes substitués

6 - Autres informations (suite)

6.2 - Rémunération des cadres dirigeants

Applicable aux associations dont le budget annuel est supérieur à 150 000 E et recevant une ou plusieurs subventions de l'État ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000 E.

Au sein de l'association, le montant des rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés visés par l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif n'est pas communiqué.
En effet, compte tenu de l'organisation et de la répartition des pouvoirs au sein de la structure, cette information reviendrait à indiquer une rémunération individuelle.

6.3 - Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	*5*	
Non Cadres	*10*	
TOTAL	*15*	*0*

6.4 - Nature et évaluation des contributions volontaires

Les contributions volontaires présentant un caractère significatif font l'objet d'une information dans l'annexe portant sur leur nature et leur importance.
Elles correspondent au bénévolat, aux mises à disposition de personnes par des entités tierces, aux biens meubles ou immeubles, dons en nature, etc.
Si l'association a opté pour une inscription en comptabilité, l'annexe indique les méthodes de quantification et de valorisation retenues.
Si les renseignements quantitatifs ne sont pas suffisamment fiables, le plan comptable associatif préconise d'apporter des informations qualitatives notamment sur les difficultés pour évaluer les contributions concernées.

6.5 - Honoraires du commissaire au comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 3 000 E.

Jean-Max COUDOUEL
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Annexe Subventions

Subventions d'exploitations 2021

COMPTE	LIBELLE	SOLDE	VERSE N	VERSE N-1	MONTANTS A PERCEVOIR	PCA N-1	MONTANTS N-1 VERSES N
741100	MAIRIE DE TOULOUSE	50 000,00	50 000,00				
741123	FEDER FETE DE LA SCIENCE						70 000,00
741137	FEDER LAB OC PART UNIVERSIT	- 5 000,00					
741138	FEDER ROBOTIQUE ET IA-PLANETE SCIENCE	10 000,00		-	1 000,00	7 500,00	7 500,00
742101	ETAT FETE DE LA SCIENCE	84 000,00	84 000,00	-	-	-	-
742102	SUB REGION FETE SCIENCE	126 000,00	88 200,00	-	37 800,00	-	8 000,00
742104	SUBVENTION RSO REGION	400 000,00	280 000,00		120 000,00		
742300	SUBV REGION REGAL						39 750,00
742310	SUBV TOURNEE BOITES A METIERS	103 200,00	28 300,00		74 900,00		
742500	REGION OC FAB REGION PROPULSEUR				245 344,83	218 848,50	38 453,17
742600	SUBVENTION POP CULTURE				27 500,00	27 500,00	
742610	MINISTERE RECHERCHE POP CULT	12 000,00	12 000,00				
742700	SUV FEDER SCIENCE OU INTOX	50 000,00	15 000,00		35 000,00		
742810	REGION OC MEDIALAB NARBONNE	-					
742820	SUBV SOMMET AFRIQUE FRANCE	2 500,00	2 500,00				
742836	MAIRIE DE TLSE PASSEPORT POUR L'ART	1 500,00	1 500,00				
742843	SUBV DEPART HTE GARONNE FAMILLE	8 440,00	4 220,00		4 220,00	4 220,00	4 220,00
742845	FONDATION DE FRANCE FEMME ET SCIENCE						2 000,00
742846	SUBV ADOUR GARONNE	24 320,00			21 280,00	24 320,00	9 120,00
742847	REGION BOITE A METIER FEMME ET NUMERI	-					5 000,00
743500	AUTRES SUBVENTIONS	-					
		-					
	TOTAL SUBVENTIONS	866 960,00	565 720,00	-	567 044,83	282 388,50	184 043,17

Jean-Max COUDOUEL
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Subventions d'investissements 2021

Subvention investissement **131520**

IMMEDIAT

		2021	
Date mise service	Bases 2016	Dotation	VNC
IMPRIMANTES 2D	8 506,49		-
MATERIEL PEDAG.Q2 INMEDIAT 109066.51 SI2016	68 212,53		-
MATERIEL PEDAG.Q4 INMEDIAT 126159.65 SI2016	133 725,97		-
MATERIEL PEDAG.T2 334216.66 SI2016	27 680,09		-
MAT.BUREAU INFO Q2 INMEDIAT 109066.51 SI2016	11 179,14		-
MAT.BUREAU INF.3 INMEDIAT 40742.88 SI2016	6 382,97		-
MOBILIER Q 4 INM SI2016	3 948,00		-
MAT BUR INFORM T2 334216.66 SI2016	7 640,12		-
MEDIAMOBILE T1+T2 295978.41+334216.66 SI2016	474 377,42	46 788,00	259 253,60
TOTAL	**741 652,73**	**46 788,00**	**259 253,60**
	solde restant	**212 465,60**	

Jean-Max COUDOUEL
COMMISSAIRE AUX COMPTES